

TARIFS au 1er septembre 2022

Périscolaire - Tarifs par prestation

Matin	Midi sans repas	Soir	Mercredi + repas	
De 1.35 à 1.85 €	De 1.15 à 1.70 €	De 1.75 à 2.25 €	Ex : 11h30 à 18h30	
Restauration de 4.98 à 5,43 €			Tarif mini	Tarif maxi
			4.65 €	14.37 €

Vacances – Exemple pour une journée avec repas (9h/17h)

Tarif minimum	Tarif maximum
5.10 €	18.06 €

TAP - Tarifs pour une période inter-vacances, entre 6 et 7 semaines

Forfait 4 jours/sem.	Forfait 3 jours/sem.	Forfait 2 jours/sem.	Forfait 1 jour/sem.	Dernière minute
51.80 €	38.85 €	25.90 €	12.95 €	1.85 €/séance

En extrascolaire et le mercredi, pour les familles extérieures au SIVOS, le tarif sera majoré de 15%.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Facturation et règlement

- La facture est établie en fin de mois.
- Le paiement s'effectue le mois suivant, auprès du directeur en espèces, chèques, chèques vacances ANCV, CESU ou virement.
- Toute heure entamée est due.
- En cas de non-paiement, dans un délai de 2 mois, votre dossier sera transmis à notre service contentieux, ensuite vous serez dans l'obligation de régler les prestations à l'avance sous peine de vous voir refuser celles-ci.

Aides financières

- Le SIVOS, la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la Mutualité Sociale Agricole de Franche Comté participent au financement de la structure.
- Pour les camps, il est possible d'obtenir des aides diverses (JPA, CCAS, bons camps CAF, aides CE) ou l'échelonnement des paiements. Se renseigner auprès du responsable.

Pour tous renseignements complémentaires (planning, sorties...) des informations sont affichées à l'accueil de loisirs et sur le Portail Familles.

Conditions d'annulation

- Toute inscription est considérée comme définitive.
- Toute absence, en restauration, soir... de l'enfant doit être signalée au directeur du centre le jour même avant 8h30.
- Les prestations, les repas, les absences pour convenances personnelles, absence d'un enseignant ou mouvements de grève non décommandés au moins une semaine à l'avance seront facturés. En cas de maladie, l'annulation sera prise en compte, à partir du deuxième jour d'absence et sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures qui suivent l'absence.

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique



2022-2023



Accueil de Loisirs

L'îlot z'enfant

Viry

Les Francas, association d'Éducation Populaire, complémentaire de l'école publique sont partenaires de votre collectivité pour accueillir tous les enfants et les jeunes et leur proposer des activités éducatives. Notre projet, basé sur l'humanisme, l'égalité, la liberté et la laïcité, contribue à l'éducation des enfants et des jeunes pour que progressivement, ils puissent exercer leur autonomie, leur responsabilité, leur citoyenneté et s'insérer au mieux dans la société de demain.



**Les consignes
sanitaires du moment
seront appliquées.**

Accueil de loisirs L'îlot z'enfants
9 rue Rouget de Lisle - 39360 VIRY
☎ 03.84.41.13.49
lilot-z-enfants@orange.fr

Francas du Jura
8 bis rue Sébile 39000 Lons-le-Saunier
☎ 03.84.24.35.22 - contact@francasdujura.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR viry.portail-defi.net ET francasdujura.fr

PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Enfants	Inscriptions
L'Accueil de Loisirs reçoit : <ul style="list-style-type: none">• En périscolaire et en extrascolaire, les enfants de Viry, Choux, Rogna et des environs, de 3 à 14 ans.	<ul style="list-style-type: none">• La première inscription se fait auprès du directeur de l'accueil de loisirs, durant les heures d'ouverture, au moins une semaine avant la présence de l'enfant à l'accueil de loisirs jusqu'au jeudi 15h00 dernier délai pour une présence la semaine suivante.• Les inscriptions suivantes se font obligatoirement sur le Portail Familles qui vous permet d'inscrire vos enfants, modifier vos réservations, consulter votre compte ou compléter votre dossier administratif. Demandez votre code au responsable du centre pour y accéder. https://viry.portail-defi.net
Activités	
<ul style="list-style-type: none">• Nous proposons des activités diverses et variées adaptées à l'âge des enfants en fonction de leur centre d'intérêt.• Les activités de l'Accueil de Loisirs sont animées par une équipe qualifiée.• Lorsqu'une sortie est organisée, il est possible que le centre soit fermé.	

Enfants atteints de troubles de la santé

Dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé), nous pouvons accueillir des enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies et d'intolérances alimentaires au sein de la structure et notamment en restauration. Pour tous renseignements contacter le responsable du centre.

INSCRIPTION

Documents à fournir

- Fiche de renseignements
- Photocopie des vaccinations du carnet de santé
- N° d'allocataire CAF, MSA et/ou votre dernier avis d'imposition

Documents à remplir sur le site pour l'inscription

- Renseignements et fiche sanitaire de liaison (à mettre à jour dès que cela est nécessaire)
- Photo d'identité de l'enfant
- Tableau d'inscription

OBLIGATOIRE

MERCREDIS ET VACANCES

Mercredis	Vacances
<ul style="list-style-type: none">• De 11h30 à 13h30 repas uniquement.• De 11h30 à 18h30 repas + après-midi.• De 13h30 à 18h30 sans repas. Accueil échelonné de 13h30 à 14h00 Départ échelonné de 17h00 à 18h30	<ul style="list-style-type: none">• De 7h30 à 18h30 en journée ou en demi-journée, avec ou sans repas.• Accueil échelonné de 7h30 à 9h et de 13h30 à 14h00,• Départ échelonné de 11h30 à 12h15 et de 17h00 à 18h30.• L'Accueil de Loisirs fonctionne toute l'année sauf en août (réouverture la semaine avant la rentrée) et une semaine à Noël (en fonction des effectifs).

Soucieux de faire vivre pleinement à l'enfant la concrétisation de ses projets et d'augmenter la qualité pédagogique de nos actions, il est vivement conseillé d'inscrire vos enfants au moins 3 jours par semaine ou 6 demi-journées. Pour les sorties, les enfants inscrits régulièrement seront prioritaires.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le matin de 7h30 à 8h30 (du lundi au vendredi)

- Accueil échelonné.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs, au choix, pour permettre à l'enfant de commencer la journée dans de bonnes conditions.
- L'équipe d'animation accompagne les enfants à l'école.

Le midi avec repas de 11h45 à 13h45 lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 11h30 à 13h30 le mercredi.

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants directement à l'école.
- Les enfants mangent ensemble à l'accueil de loisirs, 2 services sont organisés.
- Mise en place d'objectifs spécifiques liés au temps de restauration (règlement, hygiène, découverte de nouvelles saveurs...) et d'activités en fonction de la demande des enfants ou des opportunités.
- L'équipe d'animation accompagne les enfants à l'école.

L'inscription en restauration doit être effectuée le jeudi à 15 h dernier délai, pour la semaine suivante.

Le midi sans repas de 11h45 (11h30 le mercredi) à 12h15 et de 13h à 13h45

Nous pouvons prendre en charge votre enfant

- de 11h45 à 12h15, si vous ne pouvez pas venir le chercher à la sortie de l'école.
- de 13h00 à 13h45, si vous ne pouvez pas l'emmener à l'école.

Le soir de 17h00 à 18h30

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants à la fin des TAP.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs.
- Possibilité pour l'enfant de faire ses devoirs.
- Départ échelonné.

NTAP Temps d'activités périscolaires

De 15h45 à 17h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les activités proposées permettent à vos enfants de s'ouvrir sur le monde et de construire leurs apprentissages de manière ludique. Elles s'inscrivent dans un projet pédagogique précis et progressif et sont un réel complément au temps de classe, pour favoriser la réussite scolaire. Elles ne sont pas obligatoires. A 17h00, les enfants inscrits en périscolaire soir, seront pris en charge à l'accueil de loisirs et les enfants utilisant les transports scolaires seront accompagnés au bus. Pour les autres, ils se rendront directement au portail de l'école ou de l'accueil de loisirs.

